



## FORMULAIRE DE DÉPÔT - PROPOSITION

ART. 49. Dépôt des propositions (art. 51bis, 17 al. 1 LCo) :

<sup>1</sup> Lorsque tous les objets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, chaque membre du Conseil général peut présenter sous "Divers" des propositions sur d'autres objets relevant du Conseil général. Ce dernier décide, au plus tard lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions; dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet au Conseil général, pour décision, dans le délai d'une année. Cette décision ne peut être qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.

<sup>2</sup> Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté.

AUTEUR (S) : Isabelle Sebastiani – Mouvement Indépendant

**OBJET : Demande d'étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour notre commune et ses habitants**

TEXTE :

La Confédération, par sa politique énergétique, vise à réduire de manière significative la consommation d'énergie d'ici 2050 et à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le canton de Fribourg s'est fixé des objectifs ambitieux : atteindre une société à 4'000 W d'ici 2030 conformément à la stratégie énergétique adoptée par le canton en 2009, et une société à 2'000 W d'ici 2050, conforme à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération adoptée par le peuple en mai 2017. Cela implique de réduire la consommation énergétique globale, de couvrir une grande partie de la consommation restante par des énergies renouvelables indigènes et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Notre village a un rôle crucial à jouer dans cette transition et doit dès aujourd'hui s'y engager. Ce dossier est complexe et requiert des ressources et des compétences que les communes de notre taille n'ont pas. Nous demandons que le Conseil communal puisse nous présenter un projet qui s'inscrive dans la perspective de cette transition énergétique. La société Innergia, basée à Payerne, offre une solution intégrale et sur mesure pour la transition énergétique locale, autofinancée par les communes et les citoyens. Le modèle qu'elle propose cartographie toutes les ressources disponibles sur le territoire communal et définit également les besoins. L'objectif est de tendre vers l'indépendance énergétique de notre village avec nos propres ressources. Les communes de Rossinière et Henniez ont notamment concrétisés de tels projets à leur entière satisfaction. Monsieur Clottu de la société Innergia ainsi que le syndic de la commune de Rossinière, Monsieur Neff, se tiennent à l'entière disposition de nos autorités pour une présentation et pour répondre à toutes les questions que suscitent un tel dossier. D'autres communes sont actuellement en train d'étudier également cette solution.

Vous trouverez en annexe une présentation des prestations de cette société. Il est important de souligner que toute la phase d'analyse jusqu'à l'établissement de la feuille de route se fait sans engagement financier et que toute réalisation sera soumise au vote du législatif en cas d'intérêt. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique fédérale et cantonale en matière de stratégie énergétique. Vuadens doit s'inscrire de manière proactive dans le futur et donner la possibilité à ses citoyens ainsi qu'à son exécutif de reprendre la main sur son énergie.



DÉVELOPPEMENT :                      CI-DESSUS :                       VOIR L'ANNEXE :

SIGNATURE (S) : .....

COSIGNATAIRE (S) :                      AUCUN :                       VOIR LA LISTE :

**A remplir par le Secrétariat du Conseil général :**

Date du dépôt : .....

N° d'ordre : .....

Date de transmission : .....

Date de détermination : .....



## FORMULAIRE DE DÉPÔT - PROPOSITION

AUTEUR (S) : Isabelle Sebastiani

**OBJET : Demande d'étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour notre commune et ses habitants**

Cosignataires :

	Nom et prénom	Signature
1	Valérie Chaperon	
2	Jacques Chollet	
3	François Genoud	
4	Vincent Genoud	
5	François Morand	
6	Christiane Schouwey	
7	Bernard Sudan	
8		
9		
10 *		

*\* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.*

### Art. 51. Recevabilité des propositions et des postulats :

Le bureau préavise, au besoin en cours de séance, la recevabilité des propositions ou des postulats des membres du Conseil général. Le Conseil général tranche.

### Art. 52. Traitement des propositions et des postulats (art. 51bis, 17 LCo) :

1 Le Conseil communal peut être invité à se prononcer sur les propositions et les postulats jugées recevables.

2 Après l'intervention du Conseil communal, la discussion est ouverte, puis il est passé au vote sur la prise en considération.

3 Les propositions et les postulats qui sont pris en considération, sont transmises au Conseil communal qui se détermine sur le fonds, dans le délai d'une année.

### A remplir par le Bureau du Conseil général :

RECEVABILITÉ : OUI :  NON (À MOTIVER) :

QUALIFICATION FORMELLE : PROPOSITION :  AUTRE (À MOTIVER) :